



Échanges et actions de formation à l'étranger - année 2016-2017

publié le 10/10/2015

Descriptif :

Envie de partir en stage professionnel en Allemagne ou en Autriche pendant 15 jours ? Pensez aux actions de formation proposées par le CIEP et le Ministère de l'Education Nationale !

- Le **B.O.n°37 du 8 octobre 2015** fait le point sur les **actions de formation à l'étranger** proposées aux **enseignants du premier et du second degré**.
- Les professeurs d'allemand du second degré ont la possibilité de participer à des **séjours professionnels en Allemagne ou en Autriche**. La durée du séjour est de **deux semaines consécutives** dont une semaine sur la période des congés scolaires. Le **Centre international d'études pédagogiques (Ciep)**, en liaison avec l'inspection générale de l'éducation nationale, gère la mise en œuvre et le suivi administratif et financier de ce programme.
- L'inscription se fait en ligne sur le [site du Ciep](#).
- Notez que les établissements scolaires français peuvent aussi [déposer leur candidature](#) pour **accueillir un collègue européen** pour une durée de deux semaines. Les enseignants étrangers candidats auront, de leur côté, procédé à leur inscription auprès de l'organisme gérant ce programme dans leur pays.
- Calendrier 2015/2016

Candidature en ligne sur le site du CIEP jusqu'au **11 janvier 2016**

Réception par la Dareic des dossiers de candidature papier envoyés par voie hiérarchique avec l'avis du chef d'établissement et de l'IA-IPR d'allemand pour le **18 janvier 2016**

Transmission au CIEP par la Dareic des dossiers papier des candidats revêtus de tous les avis hiérarchiques pour le **26 février 2016**



**Académie
de Poitiers**

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.